

Chaque jeudi, un autre regard sur la ville

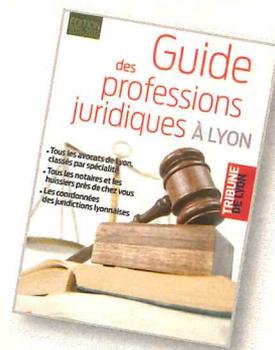
# TRIBUNE DE LYON

1€50

N° 309 - DU JEUDI 10 AU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2011

PRATIQUE

L'ANNUAIRE  
+ DES PROFESSIONS  
JURIDIQUES  
À LYON



SPÉCIAL AVOCATS

## Les futurs ténors du barreau de Lyon

Nathalie Charnay,  
avocate spécialisée dans  
les affaires médicales



LÉGISLATIVES Meirieu prêt à affronter Braillard P. 12

**ÉMILIE CONTE-JANSEN, 36 ANS**

**PARCOURS**

Après l'obtention de son DEA d'Histoire du droit en 1998 à Lyon 3, elle prépare le concours d'entrée à l'école des avocats tout en passant un DESS Gestion des ressources humaines à Dijon. En 2001, elle prête serment [redacted] [redacted] [redacted], elle gère des dossiers en droit du travail – côté salariés – et en droit de la famille. Son but ? *“Rendre accessible la justice à tout un chacun.”*

**FAITS D'ARMES**

Combative et énergique, elle fait preuve d'une grande rigueur dans ses plaidoiries. De 2003 à 2009, elle plaide pour une salariée de Méga Diffusion, victime de harcèlement moral, qui sera reconnu aux prud'hommes, en cour d'appel puis en cassation.

**ACTU**

Du côté des salariés, elle se bagarre souvent [redacted] [redacted] – contre de grands groupes. [redacted] :



*“Rendre accessible la justice à tout un chacun.”*

© J.H.

**SÉBASTIEN TOMI, 33 ANS**

**PARCOURS**

Brillant : DESS de juriste d'entreprise en droit social en 2003, école des avocats en 2004, cabinet Fromont Briens en 2005 – au sein duquel il apprend beaucoup d'Hugues Pelissier –, collaborateur en 2006, certificat de spécialisation en droit social en 2009.

**FAITS D'ARMES**

Il connaît ses dossiers sur le bout des doigts, anticipe les questions lors des plaidoiries et gagne souvent ses procès sur des points de procédure. Conscientieux, il refuse *“de vendre du rêve”* à ses clients et met toujours un point d'honneur à faire respecter la loi. En 2011,



© F.C.

**PIERRE COMBES, 36 ANS**

**PARCOURS**

La fac de maths et physiques, ce n'était pas pour lui. En 1996, Pierre Combès se réoriente vers des études de droit à Saint-Etienne. Licence et maîtrise se déroulent à Lyon. En 2002, il entre à l'école des avocats et dès janvier 2004, il devient collaborateur au cabinet Aguerre.

**FAITS D'ARMES**

Celui qu'on dit être *“très compétent”* a obtenu au civil que l'assassinat du directeur d'une compagnie d'assurance soit qualifié en *“accident de travail”*, permettant à la famille de prétendre à des indemnités. Débouté par le tribunal des affaires de sécurité sociale de Lyon, il a eu gain de cause en appel, en 2008.

**ACTU**

En janvier 2012, il s'installera à son compte. Avant cela, il se rendra à la cour d'appel de Lyon pour plaider le cas d'un cadre commercial licencié après être tombé malade, selon lui, à cause du travail. Les prud'hommes avaient reconnu la faute de l'employeur et l'ont obligé à verser une indemnisation de 50 000 euros. Il a fait appel.

Il a obtenu que l'assassinat du directeur d'une compagnie d'assurance soit qualifié en *“accident de travail”*.

il gagne un procès en faisant valoir que la seule voie de recours est le contredit et non l'appel, interjeté par son adversaire.

**ACTU**

Avocat spécialisé dans la défense des employeurs, il gère les accords pénibilité et égalité hommes-femmes de grandes entreprises lyonnaises et nationales.

**Sébastien Tomi refuse**

*“de vendre du rêve à ses clients.”*